

Quelle est la situation aujourd'hui? A-t-on enfin avancé? Quels sont, concrètement, les problèmes rencontrés? L'ambition du gouvernement est-elle toujours la mise en place de cette agence avant la fin de la législature? Le contrat d'administration ayant été approuvé avant les vacances parlementaires, la création de l'agence a-t-elle avancé?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La création de cette agence est bien prévue dans le contrat d'administration passé il y a quelques semaines. La mise en œuvre de cette agence dépendait de l'arrivée de la nouvelle fonctionnaire de direction chargée de la gestion de la dette. Elle a pris ses fonctions en avril 2016 et a eu le temps depuis de trouver ses marques dans le service. Dans les prochains mois, l'agence de la dette devrait donc voir le jour.

Bien que cette agence ne soit pas encore installée, le service de la dette de la direction générale du Budget et des Finances accomplit un travail d'une grande qualité. Vous aurez l'occasion de le constater lors de la présentation du rapport. Ce service a d'ailleurs été primé pour son travail en 2014 et en 2015. L'agence de la dette n'existe donc pas encore formellement, mais cela ne veut pas dire que la dette n'est pas gérée correctement par l'administration de notre Fédération.

M. Philippe Knaepen (MR). – Votre réponse diffère peu de celle que vous m'aviez donnée le 12 janvier 2015. Vous alliez même plus loin à l'époque puisque vous parliez, à propos de la création de cette agence, «d'importance stratégique». Vous ajoutiez qu'il fallait la doter d'outils spécifiques, notamment en termes d'information financière. Je constate que, dans ce dossier également, on avance à très petits pas. À présent qu'une nouvelle dirigeante a été désignée, je vous interrogerai à nouveau durant ce trimestre.

1.5 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Possibilités budgétaires pour les investissements productifs dans l'éducation»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le ministre-président s'exprimait le 1^{er} septembre dernier dans *Le Soir* à l'occasion de l'ouverture d'un débat sur les balises budgétaires que l'Europe nous impose. Le but de sa démarche est le réinvestissement dans les politiques relatives à l'éducation. Ainsi, tout en soulignant que l'enseignement est devenu le produit essentiel de nos redéploiements, le ministre-président se demande si on ne pourrait pas se livrer à une lecture plus souple du carcan budgétaire.

Récemment, le premier ministre Charles Michel a invité les entités fédérées afin d'établir un Pacte national d'investissements visant à dégager des montants dans des investissements productifs. Il a d'ailleurs reçu les ministres-présidents des entités fédérées pour une discussion informelle sur le sujet. À cet effet, des contacts seront pris avec la Commission européenne afin d'évaluer les possibilités budgétaires et ce, malgré le Pacte de stabilité et les règles comptables SEC 2010 qui nous imposent une nécessaire gestion budgétaire rigoureuse.

Monsieur le Ministre, quels contacts ont été pris, particulièrement avec la ministre fédérale du Budget, Mme Wilmès, pour permettre le redéploiement d'investissements productifs dans l'éducation? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne-t-elle concernant le Pacte national d'investissements lancé par le premier ministre? Outre l'éducation, d'autres secteurs pourraient-ils être concernés par ce pacte? Avez-vous déjà entrepris des démarches pour permettre de trouver des moyens additionnels destinés à la réalisation des objectifs du Pacte d'excellence?

Enfin, les investissements relatifs au numérique trouveront, semble-t-il, une place de choix au sein du Pacte national d'investissements. Or ils devront se démultiplier à l'avenir pour que soient réalisées les ambitions du Pacte d'excellence. Ainsi, avez-vous déjà pu, à ce stade, évaluer les possibilités budgétaires pour un développement renforcé du numérique au sein des écoles de Fédération Wallonie-Bruxelles? Outre les accords de coopération avec la Wallonie via les plans «École numérique», êtes-vous confiant quant aux possibilités d'investissements additionnels?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Le débat entamé par l'ensemble des ministres-présidents à l'occasion de la réunion qui était consacrée à la présentation du plan d'investissements et lors de laquelle je remplaçais le ministre-président, M. Rudy Demotte, ne manquait pas d'intérêt. La question qui y a été abordée le sera une nouvelle fois lors de la réunion du Comité de concertation de ce mercredi. Le premier ministre y présentera sa note basée sur les différents apports amenés par les représentants des entités fédérées lors de la première réunion.

Tous les responsables politiques, qu'ils soient chargés ou non du Budget, dressent le même constat: le corset budgétaire qui leur est imposé pour les investissements provoque un handicap sérieux lorsqu'il s'agit de répondre aux différents souhaits exprimés par la population, les entreprises et les différents niveaux de pouvoir. C'est notamment le cas pour les bâtiments scolaires et le développement numérique.

L'approche développée se veut pragmatique. D'une part, la volonté a été exprimée, par les uns et les autres, de ne pas tomber dans l'endettement

excessif. D'autre part, le lobbying commun auprès des institutions européennes doit permettre d'aboutir à un assouplissement des règles, lorsque les investissements proposés par les pouvoirs publics en général, et les entités fédérées en particulier, s'inscrivent dans le cadre d'investissements productifs. C'est d'ailleurs ce qui a été dit à l'issue du conclave budgétaire wallon et c'est ce qui est indirectement prévu par le gouvernement flamand. Ce dernier présente certes un budget en équilibre, mais il omet d'évoquer l'investissement important requis pour le contournement d'Anvers.

Un premier élément évoqué lors de la réunion consiste à dire que l'investissement ne doit pas inciter les décideurs politiques à abandonner l'objectif de l'assainissement. Il est clair que l'investissement doit non seulement être le résultat d'un lobbying au niveau européen, mais aussi montrer aux partenaires privés qu'ils peuvent investir dans des domaines porteurs. Cette philosophie prévaut pour la préparation du budget 2017. Dans la liste des secteurs dans lesquels certains investissements sont susceptibles de s'inscrire, figurent l'emploi, l'éducation, la recherche et la société numérique. La réunion du Comité de concertation sera suivie d'une réunion du Comité de pilotage, associant les différents ministres du Budget, pour tenter de dégager des moyens pouvant être affectés à des investissements productifs.

Le lobbying exercé à l'égard de l'Europe est important. Beaucoup avaient donné en exemple le partenariat public-privé (PPP) noué par la Communauté germanophone pour une petite école. Ce PPP de faible envergure, bien moins important que celui concernant le tram de Liège par exemple, vient d'être requalifié par l'Europe. La Communauté s'est donc vu refuser ce projet également. Si nous voulons mener à bien cette entreprise, il convient de mettre en place une approche de lobby.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Loin de moi l'idée de vous reprocher de prévoir l'assainissement des finances et d'être attentif aux investissements qui mettraient le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles plus en péril qu'il ne l'est déjà. Vous avez dit précédemment que vous viendrez nous présenter l'état de la dette. Il s'agit en effet d'un élément important dont il nous faut tenir compte dans le cadre d'une vision à long terme. C'est l'un des mérites de ce Pacte national d'investissements: le premier ministre y développe une vision jusqu'en 2030. Cette manière d'aborder les choses permet de ne pas avoir à les organiser dans l'urgence, d'année en année. Ce pacte prévoit également de faire appel à l'intervention du secteur privé, des précautions devant toutefois être prises pour éviter un éventuel retour de manivelle tel qu'évoqué dans votre réponse.

Il y a là une opportunité pour la Fédération Wallonie Bruxelles. En effet, l'Éducation étant reprise dans les grandes thématiques de ce Pacte d'investissements, nous espérons que les choix du gouvernement prendront en compte notamment le

travail mené en commission de l'Éducation pour le Pacte d'excellence. Ce programme représente une opportunité de rassembler des moyens dont nous ne disposons pas au sein de la Fédération Wallonie Bruxelles afin de mener les investissements productifs nécessaires.

1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Recrutement politisé et controversé d'un attaché-inspecteur culturel»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La dernière mouture de la revue mensuelle du Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative (GERFA) évoque une situation qui, si elle s'avère – mais on sait aujourd'hui que l'on peut lui faire confiance –, est pour le moins interpellante et douteuse. Elle regarde ce que nous, tous partis confondus, n'arrêtons de dénoncer, à savoir la politisation de la fonction publique et, en l'occurrence, du secteur culturel. Le GERFA fait allusion à une procédure d'embauche irrégulière sinon illégale, preuves à l'appui, pour un poste d'attaché-inspecteur culturel dans le cadre d'une nomination pour une durée indéterminée. La sélection et les faits datent des mois de juillet et d'août de cette année. Je ne doute pas que, comme moi, vous êtes un lecteur attentif de cette revue.

D'après les renseignements du GERFA, le directeur général adjoint, également membre du jury de nomination, a rendu publique la liste des candidats au poste en question par un courriel à des fonctionnaires de la direction générale de la Culture (DGC) ainsi qu'à d'autres membres du jury. Il ne s'est pas arrêté là: il a mis au point une version «améliorée» du tableau des candidats, reprenant ceux remplissant les conditions et ceux ayant selon lui «un degré de priorité». Par la suite, la liste de «priorités», comprenant au moins dix noms, a été envoyée à pas moins de vingt-deux fonctionnaires de la DGC au début du mois de juillet. La sélection, qui a eu lieu le 16 août, a dévoilé que deux candidats seraient «en principe» embauchés, mais que deux autres, dont les noms ne sont pas divulgués, sont également retenus.

Quel est dès lors l'intérêt du jury de sélection puisqu'il est déjà connu que ces deux derniers seront écartés lors du recrutement statutaire? Ce traitement de faveur est non seulement lamentable, mais révèle une opacité totale et un manque de discrétion, pour ne pas dire un manque d'objectivité évident de la part du numéro deux de la DGC. C'est tout simplement révoltant.

Monsieur le Ministre, êtes-vous au courant de cette situation? La DGC n'est-elle pas censée travailler dans l'intérêt général de la population, de la fonction publique et de tous les postulants?